

1^{er} Doubles Bad Veni, Vidi, V'Issy

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Article 1 : Généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 22.LIFB.92/TI.F./001.

Le tournoi national se déroulera au Palais des Sports Robert Charpentier 4-6 boulevard des Frères Voisins 92130 Issy-les-Moulineaux, sur 12 terrains les **samedi 19 & dimanche 20 novembre 2022**.

Horaires du tournoi : samedi 19 novembre 2022 - 08h à 22h et dimanche 20 novembre 2022 - 08h à 18h.

Le **samedi** sera consacré au **double** et le **dimanche** au **mixte**.

1.2 Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions de la FFBAD et le règlement particulier ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, en possession de sa licence compétition et s'engage à respecter le code de conduite des joueurs.

1.4 Les juges arbitres du tournoi sont **Laurent Bayle** (JA principal) et **Vincent Gervais** (JA adjoint). Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2 et 1.3.

Article 2 : Séries et tableaux

2.1 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBAD hormis les poussins, les benjamins et les « Non Compétiteurs ».

2.2 Ce tournoi propose les tableaux suivants : **DH / DD / DM** et est ouvert aux **CPPH de 0.01 à 20000 (classements P à N1)**.

2.3 Les tableaux seront découpés chacun en **6 séries (S1 à S6)** qui seront composées selon les CPPH des participants inscrits.

2.4 La répartition des joueurs dans les séries se fera en fonction du **meilleur CPPH de la paire** à la date limite d'inscription (Vendredi 21 octobre 2022).

2.5 Chaque joueur et joueuse peut s'inscrire au maximum sur 2 tableaux. Le mode de qualification se fera en **poules** pour chacun des tableaux, **suivi d'un tableau à élimination directe**. Il y aura 1 ou 2 sortants par poule.

2.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines séries en cas d'inscriptions insuffisantes pour ouvrir les tableaux. Dans ce cas, les joueurs concernés seront prévenus avant le tirage au sort. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.

Article 3 : Inscriptions

L'inscription est validée à réception du dossier d'inscription et du règlement des frais d'inscription.

3.1 La **date limite d'inscription** est fixée au **vendredi 21 octobre 2022 inclus**. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date de paiement. Le nombre d'engagés par tableau est limité. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.

Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux).

3.2 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

3.3 Le **tirage au sort** et l'établissement de l'échéancier indicatif se dérouleront le **vendredi 4 novembre 2022**. Les joueurs devront être licenciés à la FFBAD au plus tard à la date du tirage au sort.

3.4 Le règlement des frais d'engagement du tournoi des deux compétiteurs, validera l'inscription en ligne de la paire. Le mode de paiement accepté est le suivant : carte bancaire via Badnet ou eBad (le paiement par carte est assorti d'une commission bancaire, perçue par Badnet et acquise même en cas d'annulation de votre participation ou de non-participation quelle que soit la raison).

3.5 Le montant des droits d'engagement est de

- **Séries 1 et 2 : 20 €**/1 tableau et **40€** / 2 tableaux
- **Séries 3 à 6 : 17 €**/1 tableau & **24 €**/2 tableaux

Pour chaque inscription, **2 €** seront reversés à la FFBAD au titre de la « participation fédérale » et **1 €** sera reversé à **Solibad**. Les frais d'inscription pour les séries 1 & 2 sont supérieurs à ceux des séries 3 à 6 afin de couvrir le montant plus élevé des récompenses qui leur sont attribuées.

3.6 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé » ; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions ou à la date du tirage au sort, alors le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc... Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec les Juges-Arbitres.

Le Comité d'organisation prendra contact avec les joueurs dont le CPPH aura changé entre l'envoi de leurs inscriptions et celui du 21 octobre les faisant changer de catégorie. Il leur sera demandé s'ils maintiennent leur inscription dans leur nouvelle catégorie ou s'ils se désinscrivent.

3.7 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur.

Article 4 : Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-03/GUI03.01_VS_ReglementGeneralCompetitions.pdf

4.2 Toute **modification ou annulation** devra être faite par email à tournoi@imbc92.fr

4.3 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur par mail de son choix d'un nouveau partenaire, du maintien de son inscription avec X ou de sa non-participation le plus rapidement possible sous peine d'être retiré du tableau.

4.4 Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH du 21 octobre 2022.

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 4 novembre 2022.

Après cette date, tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB et auprès des organisateurs. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.**

4.5 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

Un joueur inscrit sur deux tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscriptions au plus tard à J-15 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un des deux avant les tirages au sort.

Article 5 : Déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée ou via eBad.

Les **convocations** seront envoyées après le tirage au sort. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.

https://gdb.ffbad.org/2021-2022/Src/GDB-03/GUI03.07_VS_PubliciteTenue.pdf

- 5.6 Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour se rendre sur le terrain, tester les volants, prendre connaissance du terrain et commencer leur match.
- 5.7 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge arbitre au cours de la compétition au début de chaque journée.
- 5.8 Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les conseillers, et le personnel médical autorisé par les juges arbitres.
- 5.9 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes pourront être proposés par le comité d'organisation aux juges arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel aux juges arbitres, à tout moment, qui désignera, s'il estime nécessaire, un arbitre (ou faisant office).
- 5.10 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors des temps de pause à 11 points et entre les sets.
- 5.11 Le **temps de repos minimum** entre deux matchs sera de **20 minutes**.
- 5.12 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Le **volant officiel de la compétition est le Yonex AS30** pour les volants plumes. Les volants officiels seront en vente sur le stand de notre partenaire **Bad Addict**.
- 5.13 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.
- 5.14 Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs et officiels techniques devront être respectés pendant le tournoi.
- 5.15 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant toute la durée de la compétition.
- Les juges arbitres pourront interdire l'accès à la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans responsable à la compétition, ou portant une tenue inadéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions, ou encore ne connaissant pas les règles du badminton ou ne sachant pas compter les points.
- 5.16 Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant toute la durée du tournoi. Ces documents pourront être visibles sur le site Internet du club. Sur demande écrite d'un participant, ils seront retirés du site.
- 5.17 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre dans le palais des sports durant la compétition.
- 5.18 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.
- 5.19 En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.
- 5.20 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales qui seront en vigueur aux dates du tournoi. Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner : les conditions d'accès au gymnase, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du gymnase, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive)

Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

